

# Conditions générales de vente

de la société Allenspach Medical SA

## 1. Validité

Les conditions générales de vente et de livraison qui suivent s'appliquent à toutes les opérations commerciales de la société Allenspach Medical SA, sauf disposition contraire convenue par écrit. En passant commande, l'acheteur accepte les conditions ci-dessous; des conditions d'achat divergentes de l'acheteur ne sont valables que si Allenspach Medical SA les a explicitement acceptées par écrit.

## 2. Engagements

Les prix de vente sont indiqués en francs suisses et s'entendent départ Allenspach Medical SA. Les remises ainsi que les frais d'expédition et d'emballage sont appliqués conformément aux principes indiqués sur les barèmes et les factures. Les modifications de prix, de gamme et de modèles ainsi que la vente intermédiaire demeurent réservées. Les réductions de prix dans le cadre de liquidations de stocks ou d'actions commerciales ne sont valables que pendant la durée de ces actions ou dans la limite des stocks disponibles. Les photos de produits présentées notamment dans la boutique en ligne peuvent différer du produit réel. Dans le cas où la livraison d'un produit spécifique ne serait pas possible, Allenspach Medical SA peut envoyer à l'acheteur un article de remplacement dont la qualité et le prix sont équivalents.

## 3. Montant minimum de la commande

Le montant minimum par commande est de CHF 50,00 (hors TVA) et une participation aux frais de traitement de CHF 10,00 est facturée en-dessous de ce seuil.

## 4. Expédition

Par principe, les envois sont effectués par Post Pac Priority. Les traitements spéciaux, notamment envoi express, envoi contre remboursement, objets encombrants ou messageries privées, sont exclus.  
Expédition uniquement à l'intérieur de la Suisse - pas d'exportation !

## 5. Paiement

Sauf disposition contraire, la facture doit être réglée dans un délai de 30 jours à compter de la date de facturation pour le montant indiqué sans aucune déduction. Allenspach Medical SA se réserve le droit (par ex. pour les nouveaux clients) d'envoyer ses produits contre remboursement ou après réception du paiement. Si le délai de règlement n'est pas respecté, l'acheteur est en retard de paiement sans avertissement supplémentaire et Allenspach Medical SA est en droit d'exiger des intérêts de retard à un taux de 10 %. Le paiement par compensation est exclu.

## 6. Paiement à un guichet bancaire ou postal (frais d'écriture de CHF 5,- )

Vous pouvez notamment effectuer le règlement à l'aide d'un bulletin de versement neutre rouge auprès d'un guichet bancaire ou postal. Ce paiement étant traité manuellement par la poste ou la banque et Allenspach Medical SA, il faut compter jusqu'à une semaine pour que l'écriture apparaisse sur votre compte d'utilisateur. Nous attirons votre attention sur les frais d'écriture de CHF 5,- que nous imputerons ou répercuterons sur la facture pour le traitement manuel et les frais d'encaissement. L'idéal est d'ajouter ces frais de CHF 5,- au montant de la facture avant d'effectuer le virement au guichet de la poste.

## **7. Réserve de propriété**

Les produits livrés restent la propriété de Allenspach Medical SA jusqu'à leur paiement intégral. L'acheteur autorise, à ses frais, Allenspach Medical SA à procéder à l'inscription de la réserve de propriété au registre officiel et s'engage à remplir toutes les formalités nécessaires à cet effet.

## **8. Livraison, transfert des risques**

Les délais de livraison indiqués par Allenspach Medical SA sont sans engagement, les livraisons partielles sont admises. En cas de commandes sur appel ou de livraisons partielles, à la demande de l'acheteur, chaque livraison partielle est facturée séparément, quel que soit le montant de la facture. En cas de retard de livraison, l'acheteur ne peut prétendre à aucune indemnisation ou réduction de prix ni se rétracter du contrat sans l'accord écrit de Allenspach Medical SA. Les profits et les risques sont transférés à l'acheteur lorsque les produits quittent Allenspach Medical SA. Il incombe à l'acheteur de contracter éventuellement une assurance et, si celle-ci est contractée par Allenspach Medical SA, ce n'est que sur demande spécifique et aux frais de l'acheteur.

## **9. Examen et réception des marchandises**

L'acheteur doit vérifier dès réception de la marchandise si les caractéristiques du produit et la quantité correspondent aux clauses contractuelles. Les éventuels défauts ou livraisons manquantes doivent être signalés par écrit à Allenspach Medical SA dans un délai maximum de 5 jours après réception de la marchandise (ou dès qu'ils sont décelés, dans le cas de vices cachés). Si le signalement intervient tardivement, les livraisons sont considérées comme approuvées et toute garantie est exclue.

## **10. Produits portant une date de péremption**

Différents produits médicaux de la gamme de Allenspach Medical SA ont une date de péremption (en particulier les produits sous emballages stériles). Allenspach Medical SA veille à envoyer au client des produits dont la durée de conservation est aussi longue que possible. Dans l'intérêt du client également (délais de livraison relativement courts, possibilités d'obtenir des petites quantités, etc.), Allenspach Medical SA maintient un stock de produits adapté aux besoins. Il est donc possible que 25 % de la durée de conservation indiquée sur le produit soit écoulée au moment de l'envoi. Au-delà de ce pourcentage, Allenspach Medical SA peut envoyer le produit au client sans avis préalable avec une remise correspondante.

## **11. Garantie, responsabilité en cas de défauts**

La durée de garantie est de 12 mois, sauf disposition contraire par écrit. Elle commence à l'expédition de la livraison au départ de Allenspach Medical SA. La garantie prend fin avant l'écoulement du délai prévu si le produit n'est pas traité avec le soin requis ou s'il est détérioré par l'acheteur ou un tiers. En cas de défaut manifeste du produit qui est signalé comme indiqué au point 9, l'acheteur reçoit un produit intact en remplacement du produit défectueux restitué ou, dans le cas d'un matériel, est en droit d'obtenir une réparation gratuite ou le remplacement de la pièce défectueuse. En cas de livraison d'un matériel assorti d'un bon de garantie, les dispositions particulières de cette dernière sont applicables. Toute garantie supplémentaire et responsabilité de Allenspach Medical SA est exclue, pour quelque motif que ce soit. L'acheteur ne peut notamment prétendre à aucune indemnisation pour des dommages qui ne concernent pas directement le produit livré et/ou qui dépassent la valeur du produit concerné.

## **12. Reprise / échange de produits, annulation de commande**

La reprise de produits en cas de défaut ou d'erreur de livraison nécessite, outre un signalement préalable conformément au point 9, que le produit soit complet et retourné dans l'emballage d'origine dans un délai de 10 jours. Il doit être accompagné du bon de livraison et d'une copie de la facture. Aucun produit n'est repris si le produit ou l'emballage est endommagé, utilisé, sali ou contaminé ou si le délai restant jusqu'à la date de péremption est inférieur à 12 mois. Toute reprise de produits défectueux ou toute annulation de commande n'est possible qu'à titre exceptionnel et sur la base d'un accord spécifique. En cas de retour ou d'annulation d'une commande ferme, nous nous réservons le droit de facturer des frais d'un montant égal à 15 % de la valeur du produit. Exceptions: articles n'appartenant pas à la gamme, fabrications spéciales, commandes spéciales, articles dont la date de stérilité garantie est dépassée. Les frais d'envoi pour les retours sont à la charge de l'acheteur.

## **13. Conditions de l'acheteur**

Les conditions divergentes de l'acheteur ne sont valables que si elles sont acceptées par écrit par Allenspach Medical SA.

## **14. Sous réserve de modifications**

Allenspach Medical SA se réserve le droit d'apporter sans préavis des modifications acceptables aux produits dès lors que celles-ci ne compromettent pas l'objet du contrat et visent exclusivement à améliorer les produits. Sous réserve de modifications de modèles et de prix, d'indications erronées et d'erreurs d'impression. Par ailleurs, Allenspach Medical SA se réserve à tout moment le droit de modifier les présentes conditions. Toutes les marques et tous les modèles déposés ainsi que les logos, etc. sont la propriété du fabricant concerné. La passation de commande peut s'effectuer oralement ou par écrit. Les présentes conditions générales sont les seules applicables en tout état de cause. Tous les prix s'entendent hors TVA, sauf en cas de mention „TTC” explicite.

## **15. Droit applicable, for judiciaire**

La présente relation juridique est soumise au droit matériel suisse.  
Le lieu d'exécution et le for est 4710 Balsthal.